

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Installer une perfusion I.V. avant une chirurgie pour l'installation d'un stimulateur cardiaque ou un changement de boîtier.		NUMÉRO : 2.05
		DATE : Décembre 2014
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures thérapeutiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers, adultes, en préopératoire

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Service de chirurgie d'un jour

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Appliquer des techniques invasives.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Assurer un accès veineux disponible au moment de la chirurgie.

2. CONDITION D'INITIATION

- Aucune ordonnance individuelle de perfusion au dossier.

3. ORDONNANCE

- Installer une perfusion I.V. de Lactate Ringer en T.V.O.

Si usager identifié comme insuffisant rénal :

- Installer une perfusion I.V. de NaCl 0,45% en T.V.O.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Pour une installation de stimulateur cardiaque ou un changement de boîtier.

4.2. Contre-indications

- N.A.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Pour l'usager insuffisant rénal connu, utiliser un système d'administration en microgouttes.

5.2. Procédures

- N.A.

5.3. Éléments de surveillance

- N.A.

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- Aviser le bloc opératoire si impossibilité d'installer l'accès veineux.

6. SOURCES

- Consensus des signataires

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Installer une perfusion I.V. avant une chirurgie pour l'installation d'un stimulateur cardiaque ou un changement de boîtier.	NUMÉRO : 2.05
	DATE : Décembre 2014
	RÉVISÉE :

Chef du service de chirurgie vasculaire : M. H. 88-227
Date : 2014-01-04 Dr Michel Hegabott

Chef du département de chirurgie : [Signature]
Date : 2015/1/14 Dr Michel Dunbarry

Directeur des soins infirmiers : [Signature]
Date : 2014-12-23 Roch Gagnon

Adoptée par le CMDP : Jean Lacombe
Date : 2015/02/11